



MAIRIE DE JEUXY

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 16 DECEMBRE 2021

Le Conseil Municipal de JEUXY, régulièrement convoqué, s'est réuni à 20H30 au nombre prescrit par la loi, à la mairie de JEUXY, sous la présidence de Monsieur Oreste TIMOTEO.

Les membres du conseil municipal ont approuvé à l'unanimité le compte-rendu du dernier conseil municipal du 19 Novembre 2021.

Le maire demande le report d'un point à l'ordre du jour : Motion pour maintenir le financement de la formation « Secrétaire de Mairie »

✓ DÉCISIONS MODIFICATIVES

Le Maire informe les membres du conseil municipal, qu'en raison de la fin de l'exercice budgétaire, il y a lieu de prévoir des modifications sur le budget commune 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

→ DÉCIDE des opérations budgétaires comme suit :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	011	CHARGES A CARACTERE GENERALE	- 60 000€
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	012	CHARGES DE PERSONNEL	+ 60 000€
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	2315	OPERATION 21 TRAVAUX DE VOIRIE TERRAIN	- 150 000€
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	2313	CONSTRUCTION – OPÉRATION 35 GROUPE SCOLAIRE	+ 150 000€
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	001	SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPÉ	- 542 443,61€
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	+ 542 443,61€

✓ CAF : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Le Maire présente au Conseil la Convention Territoriale Globale de la CAF.

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche partenariale qui traverse toutes les missions et champs d'activité de la Caisse d'Allocations Familiales.

Elle contribue ainsi à une plus grande efficacité, lisibilité et complémentarité des actions menées en direction des familles d'un territoire et apporte de fait, de la lisibilité territoriale à la politique familiale d'un territoire et favorise le développement et l'amélioration du service rendu aux familles.

Cette démarche politique s'inscrit dans le Schéma Départemental des Services aux Familles. Elle permet de décliner, au plus près des besoins du territoire, la mise en œuvre des champs d'intervention partagés avec la Caf, la Communauté de Communes et les communes du territoire.

Le dispositif « Bonus Territoire » adossé à la CTG apporte un soutien financier complémentaire à la Prestation de Service, aux équipements soutenus financièrement par une collectivité, à condition que le territoire soit engagé dans une CTG. Il s'applique aux collectivités signataires d'un CEJ arrivé à échéance et aux collectivités éligibles au montant plancher du bonus territoire (de 0.15€ en 2021), dans le cadre du plan rebond gouvernemental.

A compter de 2021, les équipements situés sur notre territoire peuvent prétendre à un bonus territoire.

Le conseil municipal doit autoriser Monsieur le maire à signer la CTG, intégrant le versement des bonus territoire le cas échéant, et tous les documents et avenants s'y rapportant, sur toute la durée de son mandat, ce qui permettra à notre commune de poursuivre notre partenariat avec la Caf.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

→ **AUTORISE** le Maire à signer la Convention Territorial Globale de la CAF

✓ **ADHESION A UN SERVICE D'ARCHIVAGE ELECTRONIQUE**

Le Maire présente au Conseil l'avenant à la convention de prestation intégrée.

La commune de Jeuxy est actionnaire de la SPL-Xdemat et a recours régulièrement aux plateformes et services proposés par la SPL pour télétransmettre les actes au contrôle de légalité, les pièces comptables au Trésor public ou pour publier ses offres de marchés publics sur la plateforme Xmarchés. L'ensemble de ces documents doit être conservé de manière intègre et sécurisée pendant plusieurs années. Les règles d'archivage sont en effet identiques quel que soit le support des archives produites, papier ou numérique.

La commune de Jeuxy ne dispose pas des moyens techniques permettant d'assurer cette conservation intègre et sécurisé des archives électroniques ainsi produites.

La SPL-Xdemat n'est pas autorisée, dans le contexte réglementaire actuel, à assurer l'archivage électronique des documents des collectivités actionnaires.

Les collectivités qui le souhaitent peuvent déposer leurs documents électroniques aux Archives départementales qui en assureront la conservation, à titre gratuit. Une convention tripartite entre la commune/le syndicat, le Département et les Archives départementales encadre les conditions et modalités de dépôt des archives électroniques.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- **DÉCIDE** de déposer les archives électroniques de la commune aux Archives départementales des Vosges ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service d'archivage électronique du Département des Vosges.

✓ **DUREE DES AMORTISSEMENTS**

Dans le cadre de la comptabilité publique, il convient d'amortir les immobilisations suivantes sur le compte 2041582 :

- Travaux d'Enfouissement (74371.82€)
- Travaux d'Electrification part communal génie civil (7795.71€)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

→ **DECIDE** de fixer la durée des amortissements pour le compte 2041582 à **20 ans**.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

LABEL 3 LIBELLULES :

Obtention du label 3 Libellules par la Commune

RÉUNION-DÉBAT CHÊNES

Une dizaine de personnes ont participé à la réunion du 22 Novembre portant sur le devenir des chênes du parc fleuri

ÉQUIPEMENTS TRACTEUR

Le tracteur est équipé pour l'hiver

EMBRAYAGE VÉHICULE COMMUNAL

Changement d'embrayage pour le véhicule communal Renault Master

DISTRIBUTION DES COLIS DE FIN D'ANNÉE

Des colis de fin d'années ont été offert par la Commune à ses employés communaux. Le colis des aînés a également été distribué aux administrés de 70 ans et +, ainsi qu'à ceux en ayant bénéficié l'an passé, à savoir ceux qui ont avaient 65 ans et + en 2020.

VŒUX DU MAIRE

Les Vœux du Maire sont prévus le 10 janvier, mais vont probablement devoir être annulés suite à l'évolution de la crise sanitaire.

REPAS DE NOËL À L'ÉCOLE

Repas de Noël à l'école organisé pour le 17 Décembre.

RÉNOVATION DE L'ÉGLISE

La 1^{ère} Réunion de Chantier pour la rénovation de l'Eglise a eu lieu le mardi 14 Décembre. L'installation des échafaudages aura lieu le 21 mars 2022.

PLAN VIGIPIRATE

Le plan Vigipirate est en vigueur

NON PRÉEMPTION

La Commune ne préempte pas la vente d'une parcelle rue de l'Eglise

Clôture du conseil : 22h12

Prochain conseil municipal : Vendredi 28 janvier 2022 à 20h30

À JEUXEY, le 22 Décembre 2021

Le Maire

Oreste TIMOTEO

